

1er octobre 2019 Province de Québec
Municipalité du Canton de Hope
MRC de Bonaventure

A une session régulière du Conseil Municipal du Canton de Hope, dans le comté de Bonaventure, tenue au lieu ordinaire des sessions, ce troisième jour du mois de septembre de l'an deux mil dix-neuf, à vingt heure, sont présents :

Laurette Chapados
Claude Roussy
Magella Grenier
Delisca Doucet
Réjean Desroches
Patricia Delarosbil

Tous conseillers et tous présents sous la présidence du Maire Monsieur Hazen Whitton.

La directrice-générale est aussi présente.

140-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté.

Adoptée

141-2019

ACCEPTATION ET SUIVI DU PROCÈS VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que les minutes du 3 septembre 2019 soient acceptées telles que rédigées lues.

Adoptée

142-2019

COMPTES

Il est proposé par Réjean Desroches et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes certificats no 10-19 et 10A-19 au montant de 57 271.03\$ soient acceptés et la directrice-générale est autorisée à les payer.

Adoptée

143-2019

VENTE DU TERRAIN - LOT # 6 059 116

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité vend à Monsieur Tim McGuire le terrain portant le numéro de lot #6 059 116 au montant de 1\$.

Que Nancy Castilloux, directrice-générale et Hazen Whittom, maire, soient autorisés à signer les documents notariés.

Adoptée

144-2019

RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode scrutin semble être sur le point d'être déposée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ladite réforme amènerait les citoyens et citoyennes du Québec vers un modèle dit proportionnel-mixte à compensation régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Mouvement Démocratie Nouvelle est le porteur de cette réforme depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QU'une réforme du mode de scrutin ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle aura des impacts importants sur la vie démocratique du Québec et sur la représentativité des régions à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin ferait en sorte de créer des régions Électorales, dont la nôtre qui regrouperait les régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches; les trois régions formant une seule entité régionale au sens de cette réforme;

CONSIDÉRANT QUE la réforme du mode de scrutin affaiblirait davantage la voix des Gaspésiens et des Gaspésiennes à l'échelle nationale;

CONSIDÉRANT QUE la formule de compensation régionale pourrait faire en sorte qu'un seul député sur 125 représenterait la totalité de la région administrative de la Gaspésie à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT QUE la réforme, telle que proposée, affaiblirait le rôle des élu(e)s en les menottant encore plus face à leur parti politique afin d'être sur le haut des listes décidées par les chefs de parti;

CONSIDÉRANT QUE la volonté populaire milite plus vers un système où les élus locaux et régionaux défendent d'abord les intérêts de leurs commettants avant ceux de leur parti;

CONSIDÉRANT QUE la perte de pouvoir pour les régions périphériques du Québec, en plus de la centralisation marquée des pouvoirs depuis les derniers mandats, affaiblirait davantage le poids des régions dans les sphères décisionnelles;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes conscients de la volonté populaire d'apporter des changements au système politique en place;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019 à l'effet de rejeter la proposition de réforme sur la table et de proposer un modèle renforçant réellement le poids politique des régions;

CONSIDÉRANT QUE nos craintes face au nouveau mode de scrutin ne devraient pas empêcher le gouvernement de proposer des améliorations aux institutions politiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Hope:

MONTRE d'importantes réserves face à la réforme envisagée par le Mouvement Démocratie Nouvelle et par certains partis politiques au Québec;

DEMANDE au gouvernement du Québec de procéder à des consultations élargies de toutes les régions du Québec afin de bâtir un système réellement à l'avantage des citoyens et citoyennes du Québec et des élus québécois, incluant ceux des régions;

DEMANDE au gouvernement du Québec de procéder à l'analyse d'autres options avant de procéder à ce projet de réforme majeure;

DEMANDE au gouvernement du Québec d'analyser notamment l'implantation d'une chambre des régions pour représenter les intérêts régionaux, une réelle décentralisation des pouvoirs afin de rapprocher la population des décisions gouvernementales, des avenues pour revaloriser le rôle de député et d'amoinrir l'influence et le contrôle des partis politiques sur ces derniers;

MANDATE le maire ou le directeur général de faire parvenir copie de cette résolution et de tout document requis aux députés de la région, à la ministre responsable de la région, ainsi qu'à la ministre responsable des Institutions démocratiques, de la Réforme électorale et de l'Accès à l'information.

Adoptée

145-2019

PRIX DE L'ESSENCE EN GASPÉSIE - ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CONSIDÉRANT le fait que le prix de l'essence en Gaspésie est continuellement beaucoup plus cher que le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, selon les données de la Régie de l'Énergie du Québec, la Gaspésie est la 2e région au Québec (après le Nord-du-Québec) où l'essence est la plus chère par rapport au prix minimum estimé par région;

CONSIDÉRANT les données suivantes de la Régie de l'Énergie du Québec à propos de l'écart de prix entre celui affiché en moyenne à la pompe et le prix minimum estimé par la Régie :

- Semaine du 26 août 2019 : 15.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 19 août 2019 : 16.4 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 12 août 2019 : 18.5 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 5 août 2019 : 12.6 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 29 juillet 2019 : 13.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 22 juillet 2019 : 13.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 15 juillet 2019 : 8.3 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 8 juillet 2019 : 12.1 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 1er juillet 2019 : 11.8 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 24 juin 2019 : 13.0 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 17 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 10 juin 2019 : 14.9 ¢/l plus cher que le PME;
- Semaine du 3 juin 2019 : 9.5 ¢/l plus cher que le PME;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à la croyance populaire, le coût des transports ne peut, à lui seul, justifier un tel écart avec les autres régions du Québec, ce paramètre étant déjà inclus dans le prix minimum estimé par la Régie de l'Énergie du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est néfaste pour les citoyens de la région, pour le milieu des affaires et pour la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'essence dans la région est carrément inequitable versus les autres régions du Québec et du Canada;

CONSIDÉRANT QUE des situations de cartel ont déjà été recensées dans les régions de Sherbrooke, Thetford Mines et de Victoriaville;

CONSIDÉRANT le positionnement adopté par le Conseil municipal de la Ville de Gaspé le 16 septembre 2019, sa demande d'enquête au Bureau de la Concurrence du Canada, sa demande de surveillance accrue à la Régie de l'Énergie du Québec et sa demande de support à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA);

CONSIDÉRANT que les élus de la région de Charlevoix viennent d'entreprendre eux aussi une démarche similaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Hope ne souhaite en aucun temps s'attaquer aux détaillants de la région, qui ne sont que des intermédiaires entre les compagnies pétrolières, leurs grossistes et ultimement les consommateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir des élus municipaux de représenter la population qu'ils desservent et, en ce sens, de signaler ce genre de problématique aux autorités concernées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Hope :

JOIGNE sa voix à celle du Conseil municipal de la Ville de Gaspé :

- en demandant au Bureau de la Concurrence du Canada de faire enquête sur le prix de l'essence en Gaspésie, qui est continuellement beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Québec et au Canada, autant de manière relative que de manière absolue;

- en demandant à la Régie de l'Énergie du Québec d'apporter une surveillance accrue aux prix des produits pétroliers en Gaspésie qui sont démesurément plus élevés dans cette région que dans la vaste majorité des autres régions du Québec; et
- en demandant à l'Association pour la Protection des Automobilistes (APA) d'étudier la situation des prix de l'essence en Gaspésie et, le cas échéant, d'entreprendre toute action requise pour que la situation soit plus acceptable pour les consommateurs de la région.

Adoptée

146-2019

DON

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fasse les dons suivants :

La Ressource d'aide aux pers. handicapées	25\$
Épilepsie Gaspésie Sud	25\$

Adoptée

147-2019

RÈGLEMENT 295-2019 CONCERNANT LES NUISANCES

Il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 295-2019 concernant les nuisances soit adopté.

Adoptée

148-2019

RÈGLEMENT 296-2019 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 296-2019 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics soit adopté.

Adoptée

149-2019

**RÈGLEMENT 297-2019 CONCERNANT LE TIR À PARTIR
DES CHEMINS PUBLICS**

Il est proposé par Delisca Doucet et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement 297-2019 concernant le tir à partir des chemins publics soit adopté.

Adoptée

150-2019

POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES

Il est proposé par Claude Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers que la politique de gestion des plaintes soit adoptée.

Adoptée

151-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Hope a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV)

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Magella Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 7 628.79 relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

152-2019

PROJET FAIR 2019 - RAPPORT FINAL

Il est proposé par Patricia Delarosbil et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil entérine le rapport final concernant le projet FAIR déposé par la directrice-générale et achemine le tout à la MRC de Bonaventure pour fin de réclamation.

Adoptée

153-2019

FERMETURE DU SITE DE MATÉRIAUX SECS

Il est proposé par Laurette Chapados et résolu à l'unanimité des conseillers que le site des matériaux secs ferme le 26 octobre 2019 pour la saison hivernale.

Adoptée

154-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Claude Roussy que la séance soit levée.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Hazen Whitton, maire

Nancy Castilloux,
Dir.gén

